

[Accueil](#)
[Revenir à l'accueil](#)
[Collection Boite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)
[Collection Boite_002-13-chem | Les Nus-pieds. Item](#)
[Floquet, Amable. Daire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds \(1639-1640\) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition, 1842 | Punir pour \[?\]](#)

Floquet, Amable. Daire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds (1639-1640) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition, 1842 | Punir pour [?]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0674

SourceBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Floquet, Amable](#)

Références bibliographiques[Floquet, Daire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds \(1639-1640\) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Punir par l'exemple.

Il a montré - dans la cour, Segur et moi
"qu'il y a des punitions de criminels. L'on dut
veiller à ce qu'aujourd'hui, un ordre militaire, ne ne
comptait pas trop de la justice de l'autre, qui joue
en déja, qui ne consiste pas en la partie d'autre
achève, et qui maintient le peine sur le reste
ordinaire, qui n'a pas de cause de rebelle, ou
qui il faut r'expliquer."

14 Fevrier 1640

n° 175



LETTRE
DU 1^{er} JUIN 1830
A
M. DE
LA
FOYER